



UNION SNUI - SUD Trésor Solidaires

Filière "Défendre et refonder l'Etat social" : Services publics et politiques européennes

Atelier animé par :

Nicolas GALEPIDES (SUD-PTT, Coordinateur du Comité National contre la privatisation de La Poste) et Christophe RAMAUX (économiste Université Paris I, membre du Conseil Scientifique d'ATTAC)

Un à un les services publics sont ouverts à la concurrence ou carrément privatisés. Après l'énergie, La Poste, l'hôpital, c'est le tour des transports ferrés et de l'éducation d'être dans le collimateur des « privatiseurs » nationaux et européens. L'arsenal des directives européennes est abondamment rempli.

Alors que le tissu de services publics, complétant celui de la protection sociale, avait contribué à atténuer un peu de la violence de la crise mondiale, tout semble indiquer que l'acharnement à démanteler ce qu'il reste de ce tissu est intact. En effet, de partout dans l'Union Européenne, sous la houlette des gouvernements allemands et français, monte la volonté de diminuer les dépenses publiques et sociales.

Nicolas Galepides revient sur le nouveau statut de la Poste et les conséquences de ce changement, tandis que Christophe Ramaux pose la nécessité de ne pas occulter l'existence d'un « Etat social » en France, dont il faut selon lui asseoir une théorie pour mieux le défendre.

La Poste : un service public en voie de privatisation ou déjà privatisé ?

Le gouvernement nous assure que la réforme de La Poste n'est pas une privatisation, que son nouveau statut de Société Anonyme ne change rien... Pourquoi cette réforme alors ? Il s'agit de s'aligner sur les directives européennes qui imposent l'ouverture à la libre concurrence. L'idée en elle-même peut paraître séduisante. En effet, dans le système de pensée néo-libérale, le principe de libre concurrence est présenté comme un facteur de progrès, amenant une augmentation de la qualité des services rendus et une baisse des prix.

Mais c'est oublier bien vite les sacro-saints principes de productivité et de rentabilité qui sont imposés partout. Ceux-ci sont-ils compatibles avec la notion de service public ? Qui parle de rentabilité à la Poste me direz-vous ? L'Etat n'est-il pas le seul et unique actionnaire ? la réponse est oui, mais...

L'Etat devient un actionnaire comme un autre. Le Ministère de l'Economie abrite une Agence des Participations de l'Etat (APE), qui gère ses participations dans les entreprises telles que La Poste, mais aussi France Telecom, Renault, Air France... En bon gestionnaire, formé aux principes de l'école néolibérale, l'APE ne s'interroge pas sur la notion de service public, sur une éventuelle réponse à des besoins sociaux... De telles considérations sont jugées accessoires pour une bonne gouvernance. La préférence va au pilotage par indicateurs de performance.

Ainsi, alors que le capital de La Poste est 100% public et n'est pas encore soumis à la pression des actionnaires, la productivité et la rentabilité priment déjà sur le besoin social.

Et pourquoi en serait-il autrement ? Les sièges du Conseil d'Administration de La Poste sont répartis pour 1/3 aux représentants des salariés et pour 2/3 aux représentants du gouvernement. Dès lors, il est bien difficile de défendre l'intérêt général face aux décisions politiques. Il existe bien des conseils locaux d'usagers mais ceux-ci n'ont qu'un rôle consultatif. Il n'y a donc aucun contre-pouvoir.

Alors, certes, La Poste était dans l'obligation de se transformer en SA, l'Union Européenne menaçant la France d'éventuelles amendes à l'encontre de cette entreprise publique bénéficiant « d'avantages anti-concurrentiels ». Chacun peut en effet comprendre que quand un Etat est derrière une entreprise, celle-ci offre de meilleures garanties pour négocier un prêt... Mais étions-nous réellement obligés de céder à cette pression européenne ? La France a mis nettement moins d'empressement dans la transposition (en 2008) des directives européennes autour des OGM (datant de 2001 !), alors que celles-ci visaient à assurer la protection la plus élevée de la santé et de l'environnement, et s'est ainsi retrouvée sous le coup de plusieurs condamnations (2004, 2006) et d'une amende de 10 millions d'euros en 2008. Idem pour les directives européennes visant à protéger les stocks de poissons (lutte contre la sur-pêche) : amende de 20 millions d'euros en 2006...

Le contribuable peut donc se réjouir, l'Etat ayant évité une amende... Mais sa joie risque d'être de courte durée face à la régression du service public. Qui n'a pas déjà constaté que, là où l'usager était reçu par un agent à un guichet, ce même agent peut être aujourd'hui cantonné à un rôle d'accueil d'orientation, l'usager étant dirigé vers un automate ? Et qui n'a pas entendu parler du pack déménagement ? Avant : un simple formulaire de suivi du courrier vers sa nouvelle adresse pour 23 €... Aujourd'hui : le « pack », qui fait la même chose, avec quelques enveloppes et cartes en plus, pour 34 € ! Inutile de demander le petit formulaire dans un bureau de poste : les agents « n'en ont plus » ou « ne savent pas ce que c'est ». Et nous ne pouvons même pas leur en vouloir puisqu'ils sont soumis à la pression que font peser les indicateurs de performance : ils n'ont pas le choix, ils doivent remplir leurs objectifs commerciaux.

Avec de telles évolutions, combien de temps pourra-t-on encore parler de service public ?

Etat social et services publics

Pour Christophe RAMAUX, le constat du démantèlement des services publics ne doit pas nous amener à une méfiance généralisée envers l'Etat. Celui-ci peut être réactionnaire et véritable instrument de domination ; mais il peut aussi être émancipateur. Selon DURKHEIM, l'Etat est « l'organe de la pensée sociale ». L'idée est que le tout n'est pas réductible à la somme des parties, que l'intérêt général n'est jamais réductible aux intérêts particuliers. Dans ce sens, les deux véritables révolutions du XXème siècle sont la naissance de l'Etat social et de la démocratie par le suffrage universel (les deux étant étroitement liées).

L'Etat social se définit à travers ses quatre piliers : la protection sociale, le droit du travail, les services publics (7 millions d'emploi public dont 5,5 millions de fonctionnaires en France) et les politiques économiques (redistribution, soutien à l'emploi...). Il existe dans tous les pays du monde mais occupe une place plus ou moins importante. Une chose est sûre : le néo-libéralisme ne l'a pas mis à bas.

Le problème principal est qu'il n'existe pas de réflexion globale sur l'Etat social, de travaux portant sur la cohérence entre les quatre piliers (qui ont été étudiés et théorisés individuellement). MARX prévoyait d'écrire sa théorie de l'Etat, mais étant libertaire, cela

ne représentait pas une priorité et il n'en a finalement pas eu le temps. En outre, son idée était que le capital « sur-détermine » tout et donc, qu'en dernier ressort, l'Etat est au service de la classe dominante. Enfin, il est bien évident que ce ne sont pas les penseurs néo-libéraux qui vont construire cette réflexion.

En l'absence d'une telle théorie générale conceptualisant l'Etat social, celui-ci peut sembler être une illusion, laissant les individus sous la coupe du tout puissant capitalisme. Ainsi, la France peut apparaître comme relevant de l'Etat capitaliste, ne serait-ce que parce que beaucoup de gens travaillent pour des entreprises capitalistes, d'où cette impression de domination. Pourtant, actuellement, c'est 30 % de la population active travaille dans le public ! Et cela, c'est encore sans compter les travailleurs sociaux ou encore les indépendants. Nous ne vivons pas dans un Etat mono-capitaliste ! Des leviers existent pour combattre le capitalisme, à commencer par la démocratie : chaque personne compte pour une voix, ni plus, ni moins et peut donc faire des choix lors des élections. Rien que cette idée est une opposition fondamentale au capitalisme qui, lui, est au contraire l'absence de limite à l'accumulation.

Pour Christophe Rameaux, notre point faible réside en partie dans l'absence de réflexion globale sur l'Etat social. On reste sur l'idée que l'on vit dans un système capitaliste et que le capital prime au final.

En cela, nous nous soumettons à la réflexion institutionnelle qui est orientée, du fait des lobby, entre autres, et souvent uniquement par des données statistiques de rentabilité et de performance (FMI, OCDE...). Ceci est particulièrement vrai pour les services publics qui sont l'objet de très peu d'études au niveau international et qui sont pour les rares rapports qui existent, le plus souvent purement idéologiques.

Or, l'emploi public occupe une place importante dans nos sociétés. Les études indiquent d'ailleurs que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, en proportion, il n'a pas diminué dans les pays de l'OCDE depuis les années 70. Au Danemark ou en Suède, il représente environ 30 % de l'emploi total, 25 % en France et même 16 % aux Etats-Unis. Certains (DARDON et LAVAL) pensent qu'il ne faut pas défendre l'Etat et les services publics car ceux-ci seraient tombés aux mains du néo-libéralisme et seraient désormais au service du capital... Dans ce cas, comment expliquer qu'en France, depuis 1982, le nombre de fonctionnaires est passé de 3,8 millions à 5,3 millions de personnes ? Certes, cette augmentation est due à l'explosion de la Fonction publique Territoriale, et on ne peut que constater que, à contrario, dans les entreprises publiques, l'emploi public régresse. Mais globalement, il faut bien garder en tête que l'emploi public n'a pas diminué et a même légèrement augmenté ! Il paraît aberrant que le même néo-libéralisme qui cherche aujourd'hui à détruire l'emploi public, ait pu, pendant trois décennies, permettre un tel développement. Mais pour autant, l'idée d'abandonner le combat de l'emploi public, des services publics, au prétexte que cela reviendrait à se battre pour le camp adverse, cette idée là ne tient pas.

La conséquence est qu'il faut se battre pour cet emploi public ! Le service public existe ! Il est performant et moins coûteux que le privé !

Un élément de la contre-offensive est d'affirmer l'existence de besoins et que leur satisfaction par des services publics revient moins cher que le privé. Le service public crée de la richesse monétaire au même titre que n'importe quelle entreprise privée. Il faut aussi sortir de l'idée que le SP et ses agents sont des poids pour l'économie. Mais les missions de SP (satisfaction globale de besoins) doivent fonctionner sur la coopération de ses services et de ses agents et non sur leur compétition.

Il nous appartient donc de repenser la Fonction Publique, de lui redonner du sens. En

cela, la démocratie reste notre principal levier d'action et notre réflexion doit nous montrer le chemin.

Dans le droit européen, il existe deux concepts concernant les services publics : les services d'intérêt général (SIG) et les services d'intérêt économique général (SIEG). Dans les traités, les SIG ne sont pas évoqués. Les SIEG en revanche y sont très présents. Les SIEG autorisent la concurrence et relèvent du droit de la concurrence, mais il peut y avoir des dérogations (obligations légales). Une nouvelle notion apparaît, les services sociaux d'intérêt général (SSIG) dont relèvent la santé ou l'éducation : une bataille politique est engagée pour savoir lesquels sont des SIEG ou non ? Plus que la mise en place de services publics européens, c'est d'une véritable politique européenne mettant l'accent sur la solidarité et la coopération dont nous avons besoin aujourd'hui.

Pour aller plus loin :

Attac, L'Europe à quitta ou double, Paris, Syllepse, 2009

RAMAUX Christophe, Emploi : Eloge de la stabilité, L'Etat social contre la flexicurité, Paris, Mille et une nuits, 2006